

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche

Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 28 avril 2026

Convocation du 21 avril 2026

N° 2026_04_021

Objet : Administration Générale – Désignation de représentants à la Mission Locale Ardèche Méridionale

Le 28 avril 2026 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à Ruoms, salle Rionis, sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Antoine ALBERTI, Jean-Claude BACCONNIER, Olivier BERTRAND, Didier BOULLE, Jean-Christian BRUEYRE, Chantal CAPELLE, Vincent CERVINO, Franck CHABAUD, Bernard CHARNAY, Jocelyne CHARRON, Sylvie CHEYREZY, Delphine CHLIEH, Guy CLEMENT, Nicolas CLÉMENT, Yvette DARNOUX, Jean-François DEGORE, Arlette DENEAZ, Valérie DEVUN, Denise GARCIA, Robert GUERRAIRI, Nadège ISSARTEL, Laura JACQUET, Gisèle LUZZI, Jean-Yves MARAINE, Gérard MARRON, Jean-Yvon MAUDUIT, Hervé OZIL, Yves RIEU, Yves TESTUT, Frédéric TOULOUZE, Xavier TOURRE, Laurent UGHETTO, René UGHETTO, Yvon VENTALON, Colette VIGNE, Nathalie VOLLE

Pouvoirs : Samy CHEMELLALI à Laurent UGHETTO, Laurence HOTTE à Hervé OZIL

Absent : MOREAU Béatrice

Secrétaire de séance : Jean-François DEGORE

Nombre de membres en exercice : 40 - nombre de membres présents : 37

Nombre de pouvoirs : 2 - nombre de suffrages exprimés : 39

Vote contre : pour : 39 abstention :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5211-1 et suivants relatifs au fonctionnement des établissements publics de coopération intercommunale ;

Considérant que les Missions Locales sont constituées sous forme associative et que leur conseil d'administration comprend notamment des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements ;

Considérant que la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche est membre de la Mission Locale de l'Ardèche Méridionale et doit, à ce titre, désigner ses représentants appelés à siéger au sein de son conseil d'administration ;

Considérant la nécessité d'assurer une représentation effective de l'EPCI dans les instances de gouvernance de la Mission Locale ;

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé et après délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Désigne les représentants de la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche appelés à siéger au conseil d'administration de la Mission Locale Ardèche Méridionale :

- Yvon VENTALON
- Samy CHEMELLALI
- Laura JACQUET
- Sylvie EBERLAND
- Christine EYBALIN
- Olivier BERTRAND
- Arlette DEANAZ

Envoyé en préfecture le 06/05/2026

Reçu en préfecture le 06/05/2026

Publié le 06/05/2026

ID : 007-200039808-20260428-2026_04_021-DE

SLOW

La présente délibération sera notifiée au Président de la Mission Locale Ardèche Méridionale et transmise à Monsieur le Préfet de l'Ardèche conformément aux dispositions en vigueur du Code général des collectivités territoriales.

Le Président

Luc PICHON

Le Secrétaire de séance

Jean-François DEGORE

